

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
23 septembre 2011 à 20h30

Le vingt trois septembre deux mil onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Madame Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Jean-Jacques LARDEUX, Adjoint.</i> <i>Mesdames Véronique BOG, Stéphanie COULEE, Marie-Paule QUEANT ; Messieurs Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Géraldine CROCHARD (procuration à Emmanuel FRANCO), Chantal COUASNON, Cyrille AMBERT (procuration à Bruno CORBIN), Jean-Pierre CONTANT (procuration à Christian LEFFRAY), Luc GESBERT (procuration à Jean-Jacques LARDEUX), Stéphane LANGLAIS (procuration à Stéphanie COULEE), Damien SURGET (procuration à Valérie DEROUIN).</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Bruno CORBIN</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2011
2. Décisions du maire
3. Vente mobilier communal
4. Demande de dépôt des archives anciennes aux archives départementales de la Sarthe
5. Demande d'intervention de l'archiviste intercommunale
6. Assistance maîtrise d'ouvrage public pour le lotissement du Pont Chabeau
7. Emprunt
8. Modification des statuts du Pays Vallée de la Sarthe
9. La Poste
10. Exonération de taxes à Sarthe Habitat
11. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
12. Plan de financement procédure de prévention des risques professionnels
13. Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor
14. Décision modificative
15. Droit de préemption urbain
16. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de retirer le point n°7 « Emprunt » de l'ordre du jour. En effet, compte tenu de la situation financière, la commune n'a reçu qu'une seule proposition de la part des banques.

1) Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2011

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 7 juillet 2011 qui n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

2) Décisions du maire

Le Maire expose les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil municipal, en date du 7 juillet 2011.

En matière de décision relative à l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, le Maire a renoncé au droit de préemption pour la maison d'habitation et le terrain situés sur la parcelle AC224 3 cours Georges Carpentier, la maison d'habitation et le terrain situés sur la parcelle AA103 10 rue des Chardonnerets, la maison d'habitation et le terrain situés sur la parcelle AB116 4 impasse des sources, et la maison d'habitation et le terrain situés sur la parcelle AA 260 3 rue du Stade.

En matière de décision relative aux actions en justice et à la défense de la commune dans les actions intentées contre elle, Monsieur le Maire a décidé d'ester en justice dans le cadre des recours formés par l'Association CASERT à l'encontre du permis de construire accordé à Sarthe Habitat ; et de confier à Maître Benoit la charge de représenter la commune dans cette instance.

En matière de convention, le Maire a signé la convention partenariale avec Concordia pour la construction de la passerelle en bois au skate park.

3) Vente de mobilier communal

La commune avait conclu en 2007 un marché de location vente des anciens photocopieurs. Elle en est devenue propriétaire au mois de juillet 2011. La location-vente a coûté, à la commune, 3 339.14€ par photocopieur. Or la commune a acquis deux nouveaux photocopieurs couleur pour la mairie et les écoles. Monsieur le Maire propose de vendre les deux anciens photocopieurs.

En principe, l'acquisition de photocopieurs s'amortit sur une période de 5 ans. Il est donc proposé de céder les deux photocopieurs pour un prix unitaire de 700 €.

Monsieur le Maire soumet cette vente à l'avis du conseil. Les membres du conseil municipal rendent un avis favorable à la vente des photocopieurs.

4) Demande de dépôt des archives anciennes aux archives départementales de la Sarthe

L'article L 212-12 du Code du Patrimoine donne la possibilité aux communes de plus de 2000 habitants de déposer leurs archives anciennes aux Archives départementales.

Les archives pouvant être concernées par le dépôt sont celles listées dans l'article L 212-11 du Code du Patrimoine, à savoir les documents de l'état civil ayant plus de cent cinquante ans de date, les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins trente ans et les autres documents d'archives ayant plus de cent ans de date.

Le local d'archives de la mairie est actuellement saturé et les archives anciennes indisponibles faute d'inventaire. Par conséquent, le dépôt des archives anciennes - complété par d'autres actions sur les archives (rangement, éliminations suivant les prescriptions et procédures réglementaires) - contribuerait à apporter une solution au manque de place constaté pour la conservation des archives.

Le dépôt des archives anciennes permettra d'établir un inventaire des documents. La mairie conserve un droit d'accès prioritaire sur ses archives déposées.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter le dépôt des archives anciennes de la commune (documents de l'état civil ayant plus de cent cinquante ans de date, plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins trente ans et autres documents d'archives antérieurs à 1920 environ) aux Archives départementales de la Sarthe.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer les archives anciennes aux archives départementales.

5) Demande d'intervention de l'archiviste intercommunal

Dans le cadre de l'action de classement des archives communales, l'intervention gratuite d'un archiviste intercommunal est possible. Toutefois compte tenu du planning de l'archiviste son intervention ne pourrait intervenir que dans un délai d'environ un an. Il aura pour mission de trier, classer et faire l'inventaire des archives de la commune.

Cette intervention est d'autant plus nécessaire et urgente au vu de l'accroissement à venir de la population.

Monsieur le Maire propose de faire appel à cet archiviste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'intervention de l'archiviste intercommunale.

6) Assistance de maîtrise d'ouvrage pour le lotissement du Pont Chabeau

Dans le cadre du lotissement communal du Pont Chabeau, un marché d'assistance de maîtrise d'ouvrage a été lancé au courant du mois de juin. Les candidatures et offres ont été reçues en mairie au 15 juillet 2011.

Après analyse des offres, l'offre du cabinet SIAM est la seule à répondre à l'ensemble des missions pour un montant de 42 700€ HT.

Le cabinet aura la charge de poursuivre l'étude de pré faisabilité financière, de mettre en place une gouvernance sur le projet en associant les administrés, d'organiser la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre, d'élaborer le permis d'aménager

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer l'acte d'engagement avec le cabinet SIAM pour la réalisation de ces missions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7) Emprunt

Le point est retiré de l'ordre du jour.

8) Modification des statuts du Pays Vallée de la Sarthe

Par la délibération du 19 mars 2011, le comité syndical du Syndicat intercommunal de la Vallée de la Sarthe a procédé à la modification de ses statuts. La modification porte sur le siège social.

L'article 4 a été modifié comme suit : « Le siège du syndicat est fixé au Moulin à couleurs - 1, place Pierre Désautels - 72 270 Malicorne sur Sarthe. » ; et l'article 6 : « Le bureau est composé du Président, et 10 membres dont plusieurs vice-présidents, et plusieurs membres représentant les secteurs d'hébergement touristiques de la Vallée de la Sarthe ».

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Girardot est le vice-président représentant la commune au Pays Vallée de la Sarthe.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts du Pays Vallée de la Sarthe.

9) La Poste

Monsieur le Maire rappelle que les horaires d'ouverture de la Poste vont être réduits. Ils vont passer de 26 heures par semaine à 15 heures par semaine. La Poste sera désormais ouverte de 9h à 12h, du mardi au samedi.

Monsieur le Maire a demandé à la direction de la Poste une plage horaire supplémentaire le mercredi après-midi, pour permettre l'accès à la Poste pour les personnes travaillant en temps partiel. Après un contact téléphonique, un refus lui a été opposé. Monsieur le Maire a demandé à ce que ce refus soit adressé à la mairie par écrit.

La direction de la Poste estime que les besoins d'ouverture de la Poste d'Étival sont de 11 heures par semaine. La volonté municipale et la pétition ont permis l'ouverture 15 heures par semaine. La Poste propose que le mercredi après-midi soit ouvert à la place du samedi matin. Le conseil municipal s'oppose à cette proposition.

Les nouveaux horaires commenceront à s'appliquer dès le 3 octobre 2011.

Monsieur CORBIN informe le conseil que la personne travaillant à la Poste n'est pas prévenue de ces changements d'horaires.

10) Exonération de taxes au profit de Sarthe Habitat

Dans le cadre du projet d'aménagement et de construction des 10 logements locatifs au Champ de la Croix par Sarthe Habitat, il avait été convenu dans le cahier des charges de construction que Sarthe Habitat bénéficierait d'une exonération des taxes susceptibles de grever le programme, comme la Taxe Locale d'Équipement, la participation au raccordement à l'égout.

Il est proposé d'accorder des exonérations des différentes taxes liées à la délivrance des permis de construire au profit de Sarthe Habitat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'exonérer Sarthe Habitat des différentes taxes liées à la délivrance du permis de construire.

11) Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2011 relative à la taxe locale sur l'électricité. Le Conseil Général de la Sarthe sollicite à nouveau l'instauration de la part communale de la taxe à son profit.

Monsieur le Maire, Bruno CORBIN et Jean-Jacques LARDEUX ont rencontré le Conseil Général à ce sujet au mois de juillet. Les travaux d'enfouissement des réseaux sont financés par le budget du Conseil Général.

La loi relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité rend obligatoire la taxe sur l'électricité et instaure deux parts, l'une départementale et l'autre communale.

La taxe, désormais assise sur les consommations, peut voir son montant varier en fonction des taux décidés par les autorités locales : la part départementale peut varier entre 2 et 4, la part communale entre 0 et 8.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, l'instauration de la part communale au profit de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité est systématique.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants en revanche, la commune doit autoriser par délibération le conseil général, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, à percevoir la part communale de la taxe locale sur l'électricité.

Pour convaincre la commune d'Etival, le Conseil Général rappelle que la commune a été bien desservie par les travaux passés et que des travaux d'enfouissement sont prévus route de Voivres et route du Creux. Pour l'instant, deux communes résistent au vote de cette taxe.

Le Conseil Général demande au conseil municipal de voter un coefficient de 8. Jean-Jacques LARDEUX détaille le coût supplémentaire pour les ménages. Pour une consommation de 5,7 Mégawatts, c'est-à-dire sans chauffage électrique, la taxe sera d'un montant de 40.90€ ; pour une consommation de 12 mégawatts avec chauffage électrique, la taxe s'élèvera à 86€.

François MORIN demande le montant des factures sur lesquelles s'appliqueront ces montants. Il ne peut lui être répondu.

Véronique BOG regrette que ce point n'ait pas été abordé lors de la réunion publique du 9 septembre 2011.

Jean-Jacques LARDEUX propose que la commune vote un taux progressif. Mais le Conseil Général s'y oppose, et demande le coefficient maximal. D'autres conseillers souhaitent également voter un autre taux, afin de montrer l'effort de la commune envers le Conseil Général. Mais Monsieur le Maire craint que le vote d'un coefficient plus faible empêche un financement du département pour les travaux à venir. Bruno CORBIN rappelle que la loi impose pour 2015 l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Pour se faire, l'enfouissement des poteaux électriques est nécessaire.

La participation du conseil général était prévue à hauteur de 192 000€, pour des travaux route de Voivres et du Creux d'un coût de 240 000€. L'absence de subvention devra être compensée. Cela coûtera environ 300 € par ménage. Il serait donc peut être plus intéressant de voter le coefficient de la part communale de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Monsieur le Maire soumet au vote l'instauration de la part communale de la taxe sur la consommation finale d'électricité à un coefficient de 8. Avant, il est rappelé que le vote n'aura pas d'incidence sur la relation avec le conseil général sur les autres dossiers et que le conseil général fera une nouvelle demande pour l'instauration de la taxe l'année prochaine.

Le vote a lieu à bulletin secret. Les conseillers votent à 7 voix pour et 9 voix contre la proposition. Le conseil municipal n'instaure pas la part communale de la taxe pour 2012.

Monsieur le Maire explique que les travaux d'enfouissement n'auront pas lieu routes de Voivres et du Creux ; ce qui n'empêchera pas la réalisation des travaux de sécurisation des deux routes.

12) Plan de financement de la procédure de prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle la volonté de mettre en place une procédure hygiène et sécurité sur la commune. Pour se faire un agent communal a été nommé en tant qu'agent en charge de la mise en œuvre de cette procédure.

Cette procédure exige la mise en place d'un document unique composé de nombreux registres, l'évaluation des risques sur chacun des postes de travail... L'ACMO et le personnel administratif vont devoir formaliser la démarche, la réaliser, et en établir un bilan. Le temps de travail pour ces missions est estimé à 15 jours.

La procédure de prévention des risques professionnels peut être subventionnée par le Fond National de Prévention à hauteur de 160 € par jours travaillés. La démarche menée au niveau de la commune d'Etival-lès-le Mans peut être subventionnée par le Fond National de Prévention pour 2400€. Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable sur la demande de subvention auprès du Fonds National de prévention, lors de sa réunion du 27 juillet 2011.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à poursuivre la démarche de prévention des risques professionnels,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Fond National de Prévention,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

13) Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Vu la loi du 2 mars 1982, et notamment son article 97,

Vu le décret du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983, et notamment son article 3,

Le changement du Comptable du Trésor nécessite une nouvelle délibération pour l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes et établissements publics locaux. Au cours de l'année 2011, un nouveau Comptable Public a été nommé à la Trésorerie de La Suze.

Le Comptable Public a transmis un état liquidatif de l'indemnité qui s'élève à 507.13 €. Les crédits pour le versement de l'indemnité ont été prévus au budget.

Certains conseillers s'interrogent sur le fondement de cette indemnité. Monsieur le Maire rappelle que le trésorier de la commune a un rôle de conseil, qui est de plus renforcé avec le projet de lotissement communal.

Monsieur le Maire demande si les conseillers souhaitent voter l'attribution de cette indemnité à bulletin secret. La proposition de vote à bulletin secret est rejetée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée quant à l'attribution de cette indemnité au comptable de la commune. Le conseil municipal décide, à quinze voix pour et une voix contre, d'attribuer l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

14) Décisions modificatives

La subvention de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'une étude de valorisation de la zone humide, ainsi que la subvention du Pays Vallée de la Sarthe pour la réalisation d'une étude éclairage public ont été notifiées. Il convient d'augmenter les crédits prévus au chapitre 13 « Subventions d'investissement ». En contrepartie, le chapitre 67 « charges exceptionnelles » doit être augmenté du même. En effet, le transfert du budget assainissement au SIVOM n'étant pas acté, certains frais du budget assainissement sont imputés sur le budget principal de la commune, avant leur transfert au budget du SIVOM des Hayes. Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

Recettes d'investissement

Art. 1328

Autres subventions d'équipement non transférables + 1 601.09 €

Art. 1321

Subventions d'équipement non transférables de l'Etat et des établissements nationaux +1 781.25 €

Chapitre 021

Virement de la section de fonctionnement -3 382.34 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 023

Virement de la section de fonctionnement -3 382.34 €

Art. 678

Autres charges exceptionnelles +3 382.34 €

15) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur

- a. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 576 m² situés 4 rue Jean Cocteau
- b. la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 1 383 m² situés à la Friche.

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

16) Questions diverses

Valérie DEROUIN et Maxime MONNIER ont fait la présentation aux enfants de l'école élémentaire du Conseil Municipal des Jeunes pour l'année scolaire 2011-2012. Ils attendent des volontaires. L'élection aura lieu le 18 octobre 2011.

Valérie DEROUIN rappelle que l'action « Nettoyons la nature » se tiendra samedi 24 septembre 2011.

Christian LEFFRAY informe les conseillers qu'une réunion du Syndicat de l'Orne Champenoise aura lieu le 11 octobre 2011 à 20h45, à Voivres. L'ensemble du conseil municipal y est invité. Monsieur le Maire rappelle l'enjeu actuel de cette réunion pour la commune avec le projet de valorisation de la zone humide.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle que les Etivalois vont désormais pouvoir accéder à la plate-forme des déchets verts de Saint Georges du Bois à compter du 1^{er} octobre 2011. L'accord a été prévu pour un an renouvelable, sous condition de qualité des dépôts des Etivalois. En effet, les bennes de déchets verts seront emmenées à la déchetterie de la communauté de communes pour y être broyées. L'accès à la plate-forme de Saint Georges sera interdit pour les professionnels. Mais les agents communaux pourront y déposer leurs déchets verts.

Jean-Jacques LARDEUX informe les conseillers de la mise en place du bilan carbone et de son suivi.

Monsieur LARDEUX explique la décision du CCAS de la commune relative à l'aide au permis de conduire pour les jeunes de moins de 25 ans, à charge fiscalement de leurs parents. L'aide sera attribuée en fonction du coefficient familial. Elle sera de 250€, 300€ ou 500€. Cette aide est mise en place rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2011. Elle ne sera délivrée qu'aux seuls jeunes ayant déjà obtenu leur code ; et dont le coefficient familial est de 700 € mensuellement. Cette information sera diffusée dans le prochain Etival.com.

Monsieur LARDEUX informe également que l'ACC organise des spectacles le 22 octobre 2011 à Roëze. Le matin et l'après-midi se dérouleront les spectacles pour enfants, et le soir le spectacle pour adultes. L'entrée aux spectacles est gratuite. Pour

les spectacles enfants les places sont limitées, une réservation par téléphone sera ouverte.

Monsieur LARDEUX souhaite la mise en place de l'opération « famille à énergie positive ». Il se propose comme capitaine d'une équipe. Cette opération consiste à rencontrer des personnes de son entourage et de les sensibiliser aux consommations énergétiques et aux économies d'énergie. Il souhaite que deux équipes soient montées au niveau de la commune. Cette opération vient de la région Pays de la Loire et est animée par le Pays Vallée de la Sarthe.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle que sont en vente à la mairie des guides sur les randonnées à faire dans la Vallée de la Sarthe.

Jean-Jacques LARDEUX informe les conseillers que Monsieur le Maire est passé en interview toute la semaine sur France Bleu Maine. Les interviews sont disponibles sur le site internet de la commune.

Stéphanie COULEE et Géraldine CROCHARD se sont rendues à une réunion organisée par la Communauté de communes sur l'analyse des besoins sociaux. Il s'agissait de faire un état des lieux. La prochaine réunion se tiendra le 11 octobre 2011. Elle aura pour but d'écouter les acteurs du territoire sur les faits concrets. La restitution se fera au courant du mois de décembre 2011.

Véronique BOG fait part des micro-coupures d'électricité sur la commune depuis le début de la semaine. Les services de la mairie vont contacter EDF pour connaître la cause de ces coupures, afin d'en informer les habitants.

Emmanuel FRANCO indique que les panneaux d'agglomération ont été déplacés sur les routes d'Allonnes, du Creux, de Voivres et de la gare de Voivres. Ceux se situant routes de Sablé, de Thoré et Fay vont être déplacés également. Monsieur CORBIN indique que les panneaux doivent être changés tous les 10 ans, ainsi les anciens panneaux ne peuvent être repris. De plus, sur les routes de Thoré et de Fay, il sera nécessaire d'installer des panneaux sur deux lignes pour permettre une bonne visibilité. Les conseillers demandent à ce que des panneaux de limitation à 50 km/h soient posés.

François MORIN demande quelles ont été les réactions suite à l'installation du panneau Stop route d'Allonnes. Il suggère que sous les panneaux Stop soit indiquée la priorité à droite. Monsieur CORBIN précise que depuis il n'y a pas eu d'accident.

Le cahier tenu en mairie a reçu des réactions positives et négatives sur le nouveau panneau. Des propositions ont été faites ; comme la limitation de la route d'Allonnes à 70 km/h.

Bruno CORBIN explique que l'abri à bricoles va revenir à la commune le 4 octobre et qu'il sera installé devant le pont de l'Orne Champenoise pendant l'hiver.

Le banc offert par les Allemands va être installé devant la mairie, à côté du rouleau, dans la semaine à venir.

Les travaux de la salle club de la Halle aux Sports sont pratiquement finis. Il ne reste plus que la peinture et la plomberie à terminer.

Bruno CORBIN expose aux conseillers l'activité du SIVOM des Hayes. Des travaux sur Etival et Saint Georges pour la collecte des eaux usées de la Ferrière vont être entrepris dans le premier trimestre 2012.

Le SIVOM choisi actuellement le nouveau fermier. Les offres de prix sont inférieures de 20%, par rapport aux prix avant le transfert de la compétence par les deux communes au syndicat. De plus, le SIVOM est en cours de négociation. Il considère que le transfert de la compétence assainissement a un réel intérêt pour la commune.

Une personne présente dans le public demande à pouvoir intervenir. Monsieur le Maire autorise cette intervention. Il demande au conseil municipal si un panneau d'affichage libre va être installé sur la commune. Monsieur FRANCO lui indique que l'équipe municipale souhaite installer ce panneau existant sur le parking de la mairie, derrière le puit, en installant une plaque en plastique. L'utilisation de ce panneau évitera la pose de nouveaux panneaux, surtout qu'il est bien placé.

La séance est levée à 22 heures.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 juin 2011 :

Emmanuel FRANCO	Géraldine CROCHARD	Valérie DEROUIN	Bruno CORBIN
Jean-Jacques LARDEUX	Cyrille AMBERT	Véronique BOG	Jean-Pierre CONTANT
Chantal COUASNON	Stéphanie COULEE	Luc GESBERT	Stéphane LANGLAIS
Christian LEFFRAY	Maxime MONNIER	François MORIN	Marie-Paule QUEANT
Damien SURGET			

